L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureau: No 73, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS
VENDREDI 10 OCTOBRE.

Consulat de France.

Exposition Universelle de la Nouvelle-Orléans.

J'ai l'honneur de porter à la connaissance du public les extraits ci-dessous des Informations et Règles concernant les exposants étrangers (Circulaire No 4, 29 mars 1884) publiées officiellement par la Direction de l'Exposition :

1—Une exposition universelle ....sera ouverte à la Nouvelle-Orléans le 1er lundi de décembre 1884....

6—Tous les gouvernements étrangers ont été invités par le Président des Etats-Unis.... à nommer des commissions afin d'organiser leurs sections à l'Exposition....

8—Les demandes d'espaces, et tout ce qui regarde cette question, seront traités avec la commission du pays d'où proviennent les objets à exposer.

10—Au premier novembre 1884 ou avant, les commissions étrangères devront présenter au Commissaire Général des plans faisant connaître d'une manière aussi exacte que possible la répartition de l'espace alloué aux sections étrangères. Ils devront aussi présenter la liste des exposants.

15—Les exposants étrangers n'auront rien à payer pour l'espace qui leur sera accordé non plus qu'à titre de droits d'entrée.

18—La classification des objets exposés comprend les groupes suivants:

I. Agriculture.
II. Horticulture.
III. Produits bruts et manufacturés, métaux, minéraux et bois.
IV. Meubles et accessoires.
V. Industrie textile, habillements et accessoires.
VI. Arts industriels.
VII. Produits alimentaires.
VIII. Education et instruction.
IX. Œuvres d'arts.
X. Pisciculture.

24—Tout les soins possibles seront pris pour protéger contre tout dégât, les articles exposés, mais la Direction ne sera en aucune manière responsable pour les accidents, feu, pertes ou dommages, quelle que soit la cause ou l'étendue du dommage causé........

31—Une quantité convenable d'eau, de gaz et de vapeur sera allouée, gratuitement aux machines exposées........ Les quantités désirées devront être clairement spécifiées dans les demandes.....

32.—Toute force motrice dépassant le quantum accordé par la Direction sera fournie et payée selon un tarif officiel.......

34—Sont exclus de l'Exposition toutes les substances fulminantes, toutes les substances explosibles, explosives et en général toutes les substances qui peuvent être jugées dangereuses.

39—Le Directeur Général aura le droit de faire enlever tout objet, quelle qu'en soit la provenance, qui, en raison de sa nature ou de son apparence, semblerait nuisible au but ou au décorum de l'Exposition ......

43—En temps utile, le Département des Transports fera connaître les arrangements spéciaux qui auront été pris concernant le transport des articles provenant des pays étrangers. Il fera connaître aussi les règles de douane dont la connaissance intéressera les exposants.

44—Tous les exposants, par le seul fait de participer à l'Exposition, déclarent se soumettre aux règles qui précèdent et à toutes autres qui pourraient sembler nécessaires à la Direction.

SAMUEL MULLEN,
Chef des Installations.

Approuvé : E. A. BURKE,
Directeur Général.

J'ai également l'honneur de porter à la connaissance du public les articles 8 et 17 des Règlements Généraux de l'Exposition Universelle de la Nouvelle-Orléans :

Art. 8—Les Commissaires étrangers, nommés à la requête du Gouvernement des Etats-Unis, sont invités à entrer en correspondance aussitôt que possible, avec le Directeur Général—(Ils examineront) toutes les questions concernant (leurs) compatriotes, spécialement les matières ayant rapport à la distribution de l'espace et la préparation de chaque section nationale dans les édifices. Le Directeur Général ne correspondra donc pas directement avec les exposants étrangers et n'examinera aucune de leurs applications individuelles.

Art. 17—Toutes les applications étrangères pour l'admission, doivent être en accord avec une forme spéciale fournie par le Directeur-Général aux Commissions étrangères........ Des formes imprimées, conformes à ces règlements, seront fournies gratis........

E. A. BURKE,
Directeur-Général.
ED. RICHARDSON,
Président.

Approuvé :

La Nlle-Orléans, ce 24 mai 1884.

Le Consul Général,
Commissaire de la République Française,
VICOMTE PAUL D'ABZAC.

CONSULAT DE FRANCE NOUVELLE-ORLEANS.

Rue Royale, No 92.

AVIS.

Dans l'intérêt du commerce, le Consul Général informe le public que les personnes dont les noms suivent se sont adressées à lui afin d'établir des relations d'affaires avec la Nouvelle-Orléans et les principales villes des Etats avoisinants.

1°—La maison Vve Altazin-Gia (Négociant-armateur harengs et morues-goudrons et brais du Nord, à Boulogne sur mer, département du Pas-de-Calais) demande des correspondants pour leur expédier des harengs salés semblables à ceux exportés de Hollande sous la marque "Couronne" en petits barils dits seizièmes.

2°—MM. Adr. Mesnard & Cie Négociants à Cognac (Charente), désirent un correspondant pour faire connaître leurs eaux-de-vie en Louisiane.

3°—MM. A. Williams & Cie, négociants en vins fins et cognac, à Talence, près Bordeaux (Gironde), offrent des conditions avantageuses à un agent qui se chargerait de la haute clientèle bourgeoise.

4°—M. Edgar Bigant (No 89 Chaussée d'Anvers à Bruxelles, Belgique), coupeur-chemisier, déclarant connaître à fond la fabrication de la lingerie, sollicite un emploi dans sa partie.

5°—MM. Claris & Gallice, No 24 rue Montesquieu, à Lyon, Dépt du Rhône, fabricants d'articles spéciaux et de matériel pour l'imprimerie, de pâte à rouleaux typographiques, de faces ses pour clichage au papier, &c, fournisseurs de l'Imprimerie Nationale, des maisons Mame de Tours, et Chaix, de Paris, et des imprimeries des Gouvernements Brésilien, Anglais, Belge et Japonais, désirent un représentant pour la vente à leurs produits. Au besoin ils établiraient un dépôt à la Nouvelle-Orléans.

6°—M. Alfred Duret, le Havre, (Seine Inférieure), représentant de MM. Phipps Brothers & Co de Rio et de MM. Hollworthy & Ellis, de Santos, exportateurs de cafés et agents de MM. Abel Rey & frères de Paris, négociants en vins, désire traiter des affaires de céréales et grains à la commission contre crédits de banque.

7°—M. Firmin Jullien, fabricant de conserves, sardines et de conserves alimentaires de toutes sortes quai de la Gare, à Lorient, (département du Morbihan), voudrait entrer en relations avec des maisons de commerce pour la vente en consignation de ses produits.

8°—M. Maurice Duclos, No 14 rue de Vienne, à Paris, courtier agent, pour la commerce des corps gras et graines oléagineuses offre ses services aux maisons qui traitent ce genre d'affaires; il désire aussi se mettre en rapport avec un courtier pour lui envoyer et en recevoir des ordres. M. M. Duclos envoie à ses correspondants une circulaire hebdomadaire, détaillée et très-bien faite, sur le commerce des corps gras dans le monde entier.

9°—M. Raoul Bravais, chimiste No 27 rue de Londres, à Paris, propriétaire de l'eau minérale naturelle du Vernet à Prades, (Ardèche) et de l'anti-microbes Bravais (granules anti-épidémiques du Docteur Amédée Andrieu et du chimiste Raoul Bravais) voudrait un correspondant à la Nouvelle-Orléans.

10°—M. Louis Duvau ainé, château de Varreins, à Saumur (Maine-et-Loire) offre au public, ses vins mousseux dits de Champagne, à des prix variant selon la qualité, entre deux et trois francs la bouteille.

11°—M. Emile Decandt, natif de Roubaix, (France) ayant travaillé comme surintendant au Cristen Mills de Philadelphie et dans la U. S. Bunting Co., Lowell, Massachusetts, sollicite de l'emploi en ville ou à la campagne comme surintendant dans le tissage et le filage des cotons et des laines. Son adresse est 223 rue Tchoupitoulas. M. E. Decandt est muni de bons certificats de ses anciens patrons.

Pour plus de renseignements s'adresser au Consulat de France, No 92 rue Royale, de dix heures A. M. à 3 heures P. M.

La Nouvelle-Orléans, le 30 janvier 1884

Le Consul Général
Vicomte PAUL D'ABZAC

CONSULAT DE FRANCE.

Exposition Universelle de la Nouvelle-Orléans.

Sur ma demande, la Direction de l'Exposition Universelle a bien voulu consentir à prendre 50 abonnements de six mois à l'ABEILLE de la Nouvelle-Orléans et 50 au "Messager Franco-Américain" de New-York.

Les deux journaux seront servis aux adresses qui suivent, afin de répandre dans le public Français tous les renseignements de nature à faire apprécier au gouvernement de la République, ainsi qu'à nos industriels, l'importance et le but de l'Exposition Universelle de la Nouvelle-Orléans.

Liste des destinataires.

MM. les Présidents des Chambres de Commerce de Paris, le Havre, Rouen, Nantes, Bordeaux, Marseille, Cette, Lyon, St. Etienne, Roubaix, Cararre, Lille, Reims, Epernay, Louviers, Arras, Bayonne, Besançon, Brest, Caen, Cherbourg, Clermont Ferrand, Cognac, Dieppe, Dijon, Dunkerque, Elbœuf, Limoges, Montpellier La Rochelle, Sedan, Toulouse, Perigueux, Alger, Constantine, Philippeville.

MM. les Rédacteurs en chef des journaux de Paris—Le XIXe Siècle, l'Economiste Français, La France, Le National, Le Pays, Le Petit Journal, Le Siècle, Le Soir, Le Voltaire, Le Journal des Chambres de Commerce, Le Gaulois.

N B—L'Abeille échange déjà avec Le Journal des Débats, Le Figaro, La Gazette de France, La Liberté, La République Française et Le Temps.

MM les Rédacteurs en chef des journaux des Départements—La Gazette du Midi, Le Sémaphore, L'Echo de la Charente, La Gironde, La Guyenne, Le Courrier de la Gironde, Le Courrier du Havre, Le Progrès, Le Salut Public, Le Petit Lyonnais, Le Périgord, Le Journal de Rouen, Le Phare de la Loire, L'Union Bretonne.

MM Clavery—Directeur des Consulats au Département des Affaires Etrangères.

Billot—Directeur Politique aux Affaires Etrangères.

Renard—Chef du bureau des renseignements commerciaux au Ministère du Commerce.

A. Person—Président de la Chambre des Exportateurs de Paris.

Desmoulins—Membre du Conseil Municipal de Paris.

Jobbé Duval—Membre du Conseil Municipal de Paris.

Clemenceau—Sénateur.
Cordier—Sénateur.

Paul Bert	Député.
Henri Chavoir	"
Clemenceau	"
Mgr Freppel	"
Tony Revillon	"
Bouvier	"
Baron de Soubeyran	"
Smiller	"
Wilson	"

Félix Faure, Député, Sous secrétaire d'Etat des Colonies.

A. Caubert, Comte A. d'Abzac, Jacques Meyer, Crémieux, A. Pascal, Charles Bal, Denon, Général Victor Maignan, De Molinari, Commandant Carrelolles.

La Nouvelle-Orléans, le 11 juillet 1884.

Le Consul Général,
Commissaire de la République Française,
Vicomte PAUL D'ABZAC.

Spectacles, Bals, &c

THEATRE ST-CHARLES DE BIDWELL.

Ce temple d'amusement populaire, réparé et décoré entièrement, ouvrira

Dimanche, 19 octobre 1884,

Avec le mélodrame équestre de M. James H. Wallack, intitulé

THE BANDIT KING,

Avec une importante compagnie dramatique, faisant paraître les chevaux dressés Bay Raider et Roan Charger.

DIMANCHE, 19 Octobre — L'extravagance THE DEVIL'S AUCTION.

Le Contrôle s'ouvrira le jeudi, 9 octobre.
5 oct—

ACADEMIE DE MUSIQUE DE BIDWELL.

Commençant Dimanche, 5 Octobre.

MATINEES MERCREDI ET SAMEDI.

Engagement de la favorite universelle,

LIZZIE MAY ULMER,

Et pour la première fois à ce théâtre de la comédie-drame domestique de la Nouvelle-Angleterre, écrite expressément pour Mlle Ulmer, par M. E. J. Swartz, intitulée:

DAD'S GIRL.

Dimanche, 12 Oct A BUNCH OF KEYS.
4 oct—

PAVILLON FARANTA,

Coin Congrès et Dauphine, 3e District.

CE SOIR ET PENDANT TOUTE LA SEMAINE

Représentation du grand drame à sensation, en 5 actes et 2 tableaux

LES DEUX ORPHELINES.

Splendide mise en scène. Accessoires et costumes nouveaux. Musique ravissante.

Tous les artistes sont de premier ordre.
25sept—

Proclamation par le Gouverneur

DÉPARTEMENT EXÉCUTIF,
ETAT DE LA LOUISIANE.

Conformément aux résolutions adoptées par le Bureau de Santé de l'Etat, et en vertu des lois décrétées dans ce but, moi, Samuel Douglas McEnery, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane, j'émets la présente proclamation pour amender celle qui a été promulguée le 16 avril 1884 au sujet de la quarantaine, et pour réduire la durée de la dite quarantaine de dix à cinq jours. Ce changement s'opérera à partir du 1ER OCTOBRE 1884.

En outre, tenant compte de la recommandation du Bureau de Santé, j'ordonne que toutes les restrictions quarantenaires et toute détention de navires arrivant dans un port quelconque de l'Etat de la Louisiane, soient complètement suspendues à partir du 31 octobre 1884. Il est bien entendu que rien dans la présente proclamation ne sera interprété de manière à altérer ou modifier les mesures déjà prises par le dit Bureau de Santé à l'endroit des navires arrivant de ports où sévit le choléra.

En foi de quoi j'appose ici ma signature, accompagnée du sceau de l'Etat de la Louisiane, en cette ville de Baton-Rouge, ce 27e jour de septembre 1884.

Par le Gouverneur, S. D. McENERY.
OSCAR ARROYO, Secrétaire d'Etat.
30sept—8f

Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands de la Nlle-Orléans.

No 104 RUE DU CANAL.

TRENTIEME ETAT ANNUEL.

La Compagnie publie l'état suivant conformément aux dispositions de sa Charte:

Primes reçues durant l'année expirant le 31 mai 1884, y compris les primes non-échues de l'année précédente.

Sur les risques d'incendie..........	$255,251 36
Sur les risques maritimes	17,931 68
Sur les risques de rivière..........	20,305 94
Primes totales..........	$293,488 98
Moins les primes non échues.	71,240 00

Primes nettes échues le 31 mai 1884..........		$222,248
Pertes payées—		
Sur les risques d'incendie..........	$105,667 03	
Sur les risques maritimes	6,553 87	
Sur les risques de rivière	6,104 92	
Taxes et dépenses, moins l'intérêt....	15,843 99	
Réassurances et primes remboursées....	21,137 18—$155,	6 9
Profits..........		$66,941 99

La Compagnie a l'actif suivant:

Immeubles..........	$247,045 88
Papiers de ville..........	2,000 00
Actions de Banques et de Chemins de fer..........	63,914 79
Billets garantis par hypothèques et nantissements..........	162,590 32
Billets à recevoir..........	69,964 67
Primes en collection..........	21,926 85
Actions de la Compagnie des Water Works de la N. O..........	7,439 50
Actions du Valette Dry Dock..........	11,362 50
Bons Consolidés de la Louisiane..........	15,626 25
Comptant..........	46,280 58
	$648,151 34

La Compagnie a payé les 10 pour cent d'intérêt habituel à ses actionnaires pour l'année expirant le 31 mai 1884.

L'exposé ci-dessus est une juste, vraie et exacte copie des livres de la Compagnie.

G. W. NOTT, PAUL FOURCHY.
Secrétaire. Président

Etat de la Louisiane,
Paroisse d'Orléans,
Ville de la Nouvelle-Orléans.

Fait sous serment pardevant moi, le 16e jour de juin 1884.

JAMES FAHEY, Notaire

DIRECTEURS:

P. MASPERO,	J. J. FERNANDEZ
PAUL FOURCHY,	JOS A SHAKSPEARE
D FATJO,	JNO B. LALLANDE,
M. W. SMITH,	D. A. CHAFFRAIX,
CHAS LAFITTE,	B. W. TAYLOR.

17 juin

L'Expérience du Révérend PÈRE WILDS.

Le Rév. Père Z. P. Wilds, missionnaire très connu de la ville de New York, et frère de feu l'éminent Juge Wilds, de la Suprême Cour du Massachusetts, écrit ce qui suit:

"78 E. 54th St., New York, 16 Mai, 1882.

MESSRS. J. C. AYER & Co:

Je fus, l'hiver dernier, en proie à une humeur qui torturait mes membres de démangeaisons intolérables; la nuit surtout mes souffrances étaient terribles, outre les démangeaisons, un feu intense me consumait, il m'était impossible de supporter la plus légère couverture. Je souffrais en même temps d'un violent catarrhe, et d'une toux catarrheuse; j'avais perdu l'appétit, et mon système était au plus bas. Connaissant la valeur de la SALSEPAREILLE D'AYER, soit par observation dans plusieurs cas de maladie, soit par l'usage que j'en avait fait moi-même quelques années auparavant, je commençai à m'en servir, pour mettre, s'il était possible, un terme à mes horribles souffrances. Mon appétit commença à revenir presque à la première dose. Après un temps très-court la fièvre et les démangeaisons se calmèrent, et tout signe d'irritation de la peau disparut. Mon catarrhe et ma toux disparurent aussi, et ma santé s'améliorant graduellement est devenue excellente. Je me sens cent pour cent plus fort, et ce résultat je le dois à la SALSEPAREILLE, que je recommande en toute confiance comme la meilleure médecine pour purifier le sang. J'en prenais trois petites doses par jour, et ayant que la deuxième flacon fût fini, ma santé était complètement rétablie. Je mets ces faits à votre disposition, vous devriez les publier dans l'intérêt de nos semblables.

A vous, avec respect, Z. P. WILDS."

Le cas cité ci-dessus est un entre mille. Nous recevons journellement des attestations de cures merveilleuses, toutes prouvent la faculté de la SALSEPAREILLE D'AYER pour guérir toutes les maladies provenant de l'impureté et de la pauvreté du sang et d'une vitalité affaiblie.

La Salsepareille d'Ayer

purifie, enrichit, et fortifie le sang, stimule l'action de l'estomac et des intestins, et par conséquent met le système à même de résister avec succès aux attaques de toutes les Maladies Scrofuleuses, Éruptions de la Peau, Rhumatismes, Catarrhes, Débilité Générale, et tous les désordres résultant d'un sang pauvre et corrompu et d'un système faible et débile.

PRÉPARÉE PAR LE

Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass.

En vente dans toutes les Pharmacies; prix $1, six flacons pour $5.

Mme BONOMO, sage-femme, et médecin pour dames, 140 St-Louis et 101 Bourgogne, se recommande pour toutes les maladies de femmes et comme sage-femme. Elle promet une guérison assurée pour toutes les maladies, telles que douleur à la matrice, dentition difficile chez les enfants, les vers chez les femmes et les enfants, les plaies aux jambes. Chambres pour les dames sur le point d'accoucher, avec un bon traitement et à des prix en rapport avec les temps. Visible à toute heure. Exerçant sa profession depuis 25 ans, elle se recommande. 16 déc—1

DEMANDES.

On demande des cordonniers, au No. 38 rue St Charles.
8 oct—3f

On demande—Que qu'un écrivant rapidement et qui sache calculer d'une manière exacte, pour copier des factures, comptes, etc. S'adresser à "Merchant", X., Poste de la Nouvelle-Orléans. 8oct—3f

On demande—Une bonne de couleur responsable pour prendre soin d'un bébé. Une capable de coudre serait préférable. S'adresser 210 rue Première, jeudi ou vendredi, le 9 ou 10 octobre. 8oct—3f

Un jeune garçon, de 13 à 14 ans, actif et intelligent, désirerait se placer dans un magasin ou un bureau, où il pourrait se rendre très utile. Il se contentera d'un salaire modéré. S'adresser rue du Quartier, No 96 1/2, entre Bourbon et Dauphine. 14 sept—

Perdu—Une chienne setter, rouge, Flora, âgée d'environ dix mois. Une récompense libérale sera donnée à la personne qui la ramènera à F FOY. No 83 N. Remparts.
7 oct—3f

A VENDRE.

A vendre à bon marché—Environ cinq ilets de terre sur la même rue, partiellement entourés, et avec les bâtisses, à deux ilets de la rue du Canal, convenables pour vacherie ou jardin. Pour le prix, etc, s'adresser au Exposition Stables, rue Perdido, près Baronne.
10 oct—1f

A vendre.—Deux jeunes mulets du Texas. S'adresser à Stauffer Macready & Co. 71 Canal. 5 oct—6f

A vendre, à bon marché, un lot de vieux journaux, bons pour envelopper des marchandises. S'adresser au bureau de l'Abeille.
29 avril—

Transfert de bureau.—A. WILLOZ, courtier, a transféré son bureau au coin des rues Baronne et Gravier. 24 sept—1m

INSTITUTIONS.

PENSIONNAT SOUS LA DIRECTION DES DAMES URSULINES —DE LA— NOUVELLE-ORLEANS.

OUVERTURE des classes MERCREDI, 1er octobre 1884. Réduction de Prix.

Pension et Enseignement $18 par mois, payable d'avance par mois ou par trimestre.

Pour plus amples informations, s'adresser au Couvent même, ou à la branche coin des rues Remparts et Esplanade, ou à MM. Lafitte & Dufilho, 19 St-Louis. 2oct—

COLLÈGE DES JÉSUITES, RUE BARONNE.

LES Cours recommenceront à ce collège, jeudi 2 octobre.

THEOBALD W. BUTLER S. J.
28 sept—12f Président.

COLLEGE ST. ISIDORE.

Coin Peters et Reynes, 3e district, Nlle-Orléans

CE pensionnat offre toutes les facilités désirables pour une instruction chrétienne et commerciale. L'enseignement comprend en outre le français et l'allemand. Situation excellente. Conditions raisonnables. Pour le catalogue, s'adresser au

Rév. J. SCHERER, C. S. C.
Président.
21 sept—1 mois Dim. Mar. Jeu.

INSTITUT MARKEY & PICARD,

Au coin des rues Esplanade et Rocheblave, Nlle-Orléans.

PENSIONNAT ET EXTERNAT POUR JEUNES FILLES.

Les cours réguliers recommenceront LUNDI, 1er septembre.

Pour plus amples informations ou prospectus, s'adresser à l'Institut. 28 août—3m Mar, J, D.

JEFFERSON ACADEMY.

No. 95 rue Conti,
Entre Bourbon et Dauphine.
Dirigé par
WILLIAM HENRY.

La 48e session annuelle commencera lundi, 1er septembre, 1884.

Les classes du soir seront rouvertes le même jour.
24 août au 1 sept—1 sept au 21 oct—mar jeu dim

Collége du Mont Ste-Marie,

Emmitsburg, Maryland.

LA réouverture aura lieu le 5 septembre.

Il y a trois départements: Classique, Commercial et Théologique.

Conditions: Département classique, par semestre $150
Département de commerce.....................$140
Département des juniors $125

S'adresser au Très Rév Wm Byrne, Président, ou à Ernest Lagarde, professeur de langue moderne et de littérature anglaise.

Pour plus amples informations s'adresser chez Hy Trémoulet, 7, rue Decatur.

Pour les Louisianais il y aura des vacances à la Noël afin que les élèves de cet Etat puissent prendre part à la célébration du Centenaire. Ces vacances dépendront du nombre des élèves.
6 juillet—3 m—Mar.Jeu.Sam.

INSTITUTION CURTO.

Pensionnat et Externat,
Coin St Philippe et Prieur.

LES cours de Français et d'Anglais comprennent toutes les branches d'enseignement et sont confiés à des professeurs expérimentés.

Une classe de solfège et de chant, sous la direction de monsieur Curto, et une classe de travaux à l'aiguille et travaux d'agrément tels que fleurs en laine, en papier, en cire sont offerts aux élèves sans prix extra.

Un cours d'Espagnol et d'Allemand après à l'Institut. 17 août—

Leçons d'Espagnol.

Mlle. E. de MIRANDA continuera à donner des leçons d'Espagnol à domicile, ou chez elle, No 514, rue Magazine, près Felicity.
26mars—

Avis d'Election

BUREAU DU SHERIF CIVIL,
Paroisse d'Orléans,
Nouvelle-Orléans, 3 octobre 1884.

EN VERTU D'UNE PROCLAMATION émise par Son Excellence, Samuel Douglas McEnery, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane en date du 11 août 1884 ordonnant qu'une élection ait lieu

Mardi le 4me jour de Novembre 1884

(le deuxième mardi après le premier lundi du dit mois), de 7 heures du matin à 6 heures de l'après-midi dans le but suivant, savoir:

1. D'élire au scrutin général huit électeurs du Président et du Vice-Président des Etats-Unis, dont deux représentant l'état en général, et six les différents districts électoraux de l'Etat;

2. D'élire des Représentants pour représenter l'Etat de la Louisiane au Quarante-Neuvième Congrès des Etats-Unis, lesquels doivent être élus par les suffrages des électeurs des différents districts congressionnels, pour une durée de deux années, à dater du 4me jour de mars 1885;

Avis est par le présent donné qu'une élection aura lieu, conformément à la loi No 58 de la Session Extraordinaire de 1877 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane,

Mardi, le 4e jour de Novembre 1884,

(le mardi suivant le premier lundi du dit mois) de 7 heures du matin à 6 heures de l'après midi dans toute la ville de la Nouvelle-Orléans et la paroisse d'Orléans, à tels bureaux d'élection que désignera le gouvernement muni pol de la Nouvelle-Orléans, dans le but de voter pour les officiers suivants, ainsi que l'ordonne la proclamation ci-dessus mentionnée, savoir:

1° Huit Electeurs du Président et du Vice-Président des Etats-Unis, dont deux représentant l'Etat en général et six les différents districts électoraux de l'Etat.

2° Deux représentants au Congrès pour représenter l'Etat de la Louisiane au quarante-neuvième Congrès des Etats Unis, lesquels seront élus par les électeurs qualifiés des deux districts congressionnels suivants (dont tout partie la ville de la Nlle-Orléans et la paroisse d'Orléans), pour le terme de deux ans, à dater du quatrième jour de mars 1885, savoir:

Un représentant du premier district congressionnel, composé des troisième, quatrième, cinquième, sixième, septième, huitième, neuvième et quinzième wards de la ville de la Nlle-Orléans, (ainsi que des paroisses Plaquemines et St-Bernard.)

Un représentant du deuxième district congressionnel, composé des premier, deuxième, dixième, onzième, douzième, treizième, quatorzième, seizième et dix septième wards de la ville de la Nlle Orléans, (ainsi que des paroisses Jefferson, St. Charles, St. Jean-Baptiste et St. Jacques.)

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.
4 oct—au 4 nov.

CONSULAT DE FRANCE —A— LA NOUVELLE-ORLÉANS

BUREAUX 195 RUE GRAVIER.

Ouverts de 10 h. du matin à 3 h. P. M.

Des renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis sont priés d'en donner avis au Consulat.

1er octobre 1884.

Auguste Jean Louis	Jovinet Jeanne
Abadie Jean	Labory Jeanne Marie
Abadie Jean Dominique	Lamolle Marie (épouse Bardou)
Abrial Jean Marie	Ludwig Jacques
Blondel Joseph	Larrieu-Labordenave Jean
Blot Arthur	Longaud
Beslay ex-maréchal des logis chef	Montegu François
Baron Jean	Monnier Lazare
Boyzon Jean Pierre	Mounicz André
Bincas M. et Mme	Martin Jean
Brogoul Antoine	Meyer Jean Nicolas
Canat de Chavry Louis	Mourlan François
Carrière & sons Seixas syndic	Nassant Jean Baptiste
Charvet Joseph	Prat dit Gaston Marigny
Ouechin Charles	Pétrel Joseph
Courtiade Jacques	Péna Frank
Capdevielle Charles	Prudhomme Louis et André
Coucy Alexandre	Petitpas comte de Anglade
Claverie Jean Marie	Paoli J D N E
Dapuy Mme Vve	Piffet Jean Baptiste
Despax Jean Marie	Rhétoré Clovis
Dasset Dominique Albert Marcel	Riquet Mlle Léonie
Dudes François de Miélan	Rousseau Victor
Delavallade Benjamin	Raisin Mme Louis
Dufort Henri	Riquet Eugène et
Escudé Gabriel	Riquet Eugénie
Faure Silveste Casimir	Ruffier Charles
Gauthier Emile	Saint-Upery Bernard
Godin Mme	Schwartz et Madeleine Bapp
Geoffroy Vve née de la Motte	Saillant Ephécine
Goublanc Pierre	Ternaud Baptiste
Guérin Michel Jean et Marguerite	Vignes Jeanne Vve Ladoux
Guérin Toussain	Vogelsait Marguerite
Guérin Michel	Williams Edouard et
Guinot M.	Mme Jeanne Camille
Houzné Firmin	Cremmen.

La Nlle-Orléans, le 1er octobre 1884.

Le Consul Général chargé du Consulat,
Vicomte PAUL D'ABZAC,

L.S.L.

QUE TOUT —LE— MONDE SACHE

Que cette loterie est la seule qui dans un Etat ait été votée et endossée par son peuple.

TOUS LES LOTS GAGNANTS PAYES EN PLEIN.

MAGNIFIQUE OCCASION —DE—

Faire Fortune!

Le Grand Tirage Mensuel

A $5 00

CLASSE K,

—DE—

LA COMPAGNIE DE

LOTERIE

DE L'ETAT

DE LA LOUISIANE

Aura lieu à la

Nlle-Orléans,

MARDI, 14 OCTOBRE 1884

Ce tirage ainsi que tous les autres auront lieu sous la surveillance immédiate et la direction du

GEN. G. T. BEAUREGARD,

DE LA LOUISIANE, ET DU

GEN JUBAL A. EARLY,

DE LA VIRGINIE

GROS LOT

$75.000

1,967 Lots, montant en tout à

$265,500.

Le tirage commencera positivement

A ONZE HEURES A. M.,

A

L'ACADEMIE DE MUSIQUE.

VOYEZ LE PLAN.

PLAN EXTRAORDINAIRE,

100,000 Billets à $5 le Billet.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de	....$75,000, soit	$75,000
1 Lot de	.... 25,000,......	25,000
1 Lot de	.... 10,000,......	10,000
2 Lots de	.... 6,000,......	12,000
5 Lots de	.... 2,000,......	10,000
10 Lots de	.... 1,000,......	10,000
20 Lots de	.... 500,......	10,000
100 Lots de	.... 200,......	20,000
300 Lots de	.... 100,......	30,000
500 Lots de	.... 50,......	25,000
1,000 Lots de	.... 25,......	25,000

PRIX D'APPROXIMATION

9 Lots d'approximation de $750 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $75,000, soit..........	6,750
9 Lots d'approximation de $500 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $25,000, soit..........	4,500
9 Lots d'approximation de $250 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $10,000, soit..........	2,250
1,967 Lots se montant à..........	$265,500

CERTIFICAT.

"Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous surveillons et contrôlons en personne ces tirages, que nous en donnons l'assurance, ont lieu avec une grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-similé de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early

Billet entier. $5 ; Fractions—

Cinquièmes en proportion.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau de la COMPAGNIE DE

loterie de l'Etat de la Louisiane

Les demandes de prix pour les clubs ne doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.

Pour plus de renseignements, écrire très lisiblement, en donnant son adresse.

IMPORTANT,

Remises par Postal Note à l'ordre de l'United States ou American Express Money Order, change de New York, ou traite sur la Nouvelle-Orléans.

Les lettres renfermant de l'argent devront toujours être envoyées par l'Express.

(Nous payons les frais d'express sur toutes les sommes de $5 ou plus)

Adresser à

M. A. DAUPHIN,

Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser les lettres enregistrées et faire mandats sur la poste (money orders) payables à

New-Orleans National Bank;

New Orleans, La.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

A. Geiger & Co. vs. P. A. Perrilleux.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 12,146 — En vertu d'un ordre de vente en date du 7 octobre 1884, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci après désignés, le LUNDI, 13 octobre 1884, à 11 heures A. M., de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Le contenu d'un atelier de tailleur, maintenant transporté à mon entrepôt sur la rue Ste-Anne, entre Chartres et Royale, dans le Deuxième District de cette ville, et consistant en un grand assortiment de drapà, casimirs, tables, installations et autres articles, etc., conformément à l'inventaire déposé en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
9 oct—9,10,11,12 13

Albert H. Lehde vs. Mme Mary Bevan.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 12,117—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et la Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 4 novembre 1884, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain terrain ou portion de terrain, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou qui en dépendent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet 251, qui est borné par les rues St Patrick, St David, Harmonie et Septième; le dit terrain ou portion de terrain, formant le coin des rues Harmonie et St Patrick, mesure, d'après un plan fait par L. H. Pilié, voyer, en date du 25 avril 1881, annexé à un acte en l'étude de W. H. Pascoe, notaire, soixante pieds huit pouces et une ligne de face à la rue St Patrick, cinquante-six pieds dix pouces de largeur dans le fond sur quatre-vingt-deux pieds un pouce et quatre lignes de profondeur sur la ligne attenant au lot A. et 82 pieds quatre-vingt-deux pieds un pouce et quatre lignes de profondeur et de façade à la rue Harmonie.

Etant la même propriété qui fut acquise par la défenderesse, comme elle le déclare, avec de l'argent reçu par elle de la succession de sa tante Maria Aldrich, de Mt Vernon, Indiana, de Christophe Mungesser, conformément à un acte passé pardevant W. H. Pascoe, notaire, le 28 avril 1881.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
4 oct—4,10,17,24,31 nov4

Merchants Mutual Insurance Company of New Orleans et al. vs. J. B. Moore & Co.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 11,914—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'encan Arcade, rue des Magasins, entre la rue Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, MARDI le 21 octobre 1884, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Deux terrains avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et ce qui en dépend, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Dryades, Baronne, Lafayette et Girod, designés par les Nos. Un et Deux, sur un plan de Louis H. Pilié, voyer, en date du 31 mars 1858, déposé pour référence en l'étude de E. Bouny, notaire, et mesurant d'après ce plan: Le lot No Un, au pied américain, trente-un pieds 11 pouces et cinq lignes de face à la rue Dryades, sur une profondeur entre lignes parallèles de cent vingt-sept pieds dix pouces et cinq lignes. Le lot No Deux touche au lot No Un et forme le coin des rues Dryades et Lafayette et a au pied américain, trente et-un pieds onze pouces et cinq lignes de face à la rue Dryades, sur une profondeur et façade à la rue Lafayette, entre lignes parallèles de cent vingt-sept pieds, dix pouces et cinq lignes. Ensemble avec les machines, bouilloires, pompes, réservoirs en fer battu, barils à filtrer, tuyaux, poulies, etc., faisant partie de la propriété ci-dessus et ayant le caractère d'un immeuble.

Saisi dans l'affaire ci dessus.

Conditions—Comptant, un montant suffisant pour payer la somme actuellement due aux demandeurs dans la susdite affaire, à savoir: $2000 avec 6 0/0 d'intérêt par an du 31 juillet 1883 au 3 août 1884 et 8 0/0 d'intérêt par an du 3 août 1884, jusqu'au jour de la vente; 5 0/0 honoraire d'avocat sur $6000 et les frais et taxes du procès et de la vente et les taxes dues sur la propriété, le reste du prix d'adjudication payable: moitié, le 3 août 1885, avec intérêt au taux de 6 0/0 à partir du jour de la vente jusqu'au 3 août 1885 et de 8 0/0 après cette date jusqu'à parfait paiement; l'autre moitié le 3 août 1886 avec intérêt à raison de 6 0/0 à partir du jour de la vente jusqu'au 3 août 1886 et au taux de 8 0/0 après cette date jusqu'à parfait paiement, le tout avec le privilège du vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété adjugée.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

NOTA.—On pourra obtenir du shérif civil la permission d'examiner la propriété ci-dessus tous les jours, excepte les dix jours précédant la vente; et pendant ces dix jours précédant la vente on pourra examiner la dite propriété tous les jours de 9 heures du matin à 5 heures de l'après-midi, en s'adressant au gardien sur les lieux

19 sept—19, 26—3, 10, 17 21oct.

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Mathew Lynch.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 12,40—Division A—Attendu que Peter Lynch a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mathew Lynch décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela concerne d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier.
10 oct—10 14 19

Succession de Mary Corcoran.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 11,711—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par P. S. Wiltz, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier.
10 oct—10.14.19

Succession d'Alcide St. Hubert.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 10,220.—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par P. S. Wiltz, Jr administrateur, de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour

W. J. McGEEHAN, Greffier.
10oct 10 14 19

Succession de James McGilligan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 11,647—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par P. S. Wiltz, Jr, administrateur de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour

W. J. McGEEHAN, Greffier.
10 oct—10.14.19

Succession d'Edouard Dupasseur.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 11,3 6—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par P. S. Wiltz, Jr. administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier.
10oct—10,14,19

Succession de John Machine.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 11,475—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par P. S. Wiltz, Jr, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier.
10 oct—10 14 19

Succession de Frederick Schehr.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 12,279—Division —. Attendu que Frederick Schehr a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de son père décédé, Frederick Schehr; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier.
10 oct—10 14 19

Succession de J. L. Nevers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 11,844 Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Mme Veuve Margaret Nevers, tutrice administrant cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier.
1er oct—1, 5. 10.

Succession de Frédérick Berger.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 11,275 - Division A—Attendu que Mme Veuve Emilie Berger, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Frédéric Berger, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour,

W. J. McGEEHAN, Greffier
1er oct—1,5,10.

Succession de Mme J. P. Duprat.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 10,589—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par J. P. Duprat, Exécuteur Testamentaire et Tuteur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier.
1 oct—1, 5, 10

VENTES A L'ENCAN'

PAR E. CURTIS.

MEUBLES. TAPIS.

Deux magnifiques ameublements (peluche) pour salon, un ameublement en noyer pour chambre à coucher, un ameublement en chêne, lits, matelas, armoires, bureaux, lavabos, tables, chaises, quatre tapis de Bruxelles, sofas, faience et Charter Oak Stove.

PAR E. CURTIS, Encanteur—CE JOUR 10 octobre, à 10:30 h. du matin, au No 84 de la rue de Chartres, coin Conti, sans réserve, pour le compte de plusieurs expéditeurs.

Conditions—Comptant. 10 oct—1f

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés de valeur dans le Premier District.

—Dans l'affaire de—

Mlle Mary Ann Ames et als. vs. Mlle Bridget Smith.

No 12,075 — Cour Civile de District, paroisse d'Orléans.

Vente à l'encan à un long crédit pour effectuer un partage.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur, bureau No 13 rue Carondelet—SAMEDI 25 octobre 1884, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez, dans le Premier District de cette ville, en vertu et conformément à un jugement et un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A rendu et signé le 18me jour de septembre 1884, dans l'affaire de Mlle Mary Ann Ames et als vs. Mlle Bridget Smith, dossier No 12,075, pour un partage, il sera vendu—

Propriété dans le Premier District.

1° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Dryades, Erato, Sud Rempart et Clio, désigné par le No, 14 et mesure vingt-neuf (29) pieds de face à la rue Sud Rempart, sur cent douze (112) pieds six (6) pouces de profondeur, entre lignes parallèles.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et ilet comme la propriété ci-dessus décrite. Le dit lot forme le coin des rues Sud Rempart et Clio, et mesure vingt-neuf (29) pieds quatre (4) pouces et deux-huitième (2-8) d'un pouce faisant face à la rue Sud Rempart sur cent douze (112) pieds six (6) pouces de profondeur et façade à la rue Clio, entre lignes parallèles.

3. Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Thalie, Erato, White et Sud Franklin, et désigné comme le lot No n uf (9). Le dit lot forme le coin des rues Erato et Sud Franklin, et mesure trente-deux (32) pieds de face à la rue Sud Franklin sur une profondeur et façade à la rue Erato de quatre-vingt-seize (96) pieds onze (11) pouces et cinq (5) lignes

4° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Delord, Julia, Baronne et Dryades et désigné par le numéro cinquante-deux (52), lequel lot de terre mesure vingt-cinq (25) pieds de face à la rue Delord, sur cent vingt (120) pieds de profondeur, entre lignes parallèles ensemble avec l'usage d'une allée commune à l'arrière, ouvrant sur chacune des rues Baronne et Julia, commune avec ce terrain et autres adjacents

5° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et ilet que la propriété ci-dessus dernièrement décrite désignée par le numéro cinquante-trois (53) et mesurant vingt cinq (25) pieds de face à la rue Delord sur une profondeur de cent vingt (120) pieds entre lignes parallèles, ensemble avec l'usage d'une allée commune à l'arrière, s'ouvrant sur chacune des rues Dryades et Baronne, commune à ce terrain et autres adjacents

Toutes les mesures ci-dessus sont au pied américain, entre lignes parallèles, et d'après les plans exposés sur les lieux de la vente.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option des acquéreurs, et la balance en paiements égaux à un et deux ans, à partir du jour de la vente, pour billets des acquéreurs, portant intérêt à raison de 8 pour cent par an à partir du jour de la vente, et garantis par hypothèque spéciale et privilège du vendeur et toutes les autres clauses usuelles y compris 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de poursuite, transfert de polices d'assurance. Les acquéreurs assumeront toutes les taxes dues et exigibles en 1884, et feront au comptant un dépôt de 10 pour cent au moment de la vente.

Acte de vente pardevant Chas. T. Soniat, Esq notaire, aux frais des acquéreurs.
21 sept—21 28—oct 5 12 19 et 25

ANNONCE JUDICIAIRE.

MASTER'S SALE.

Cour de Circuit des Etats-Unis

District Oriental de la Louisiane Master's Sale. W. I. Hodgson Encanteur, Bureau No. 13 rue Carondelet. Vente Importante de Vingt-huit Ilets de terre de valeur, subdivisés en 565 lots, sur le chemin de Gentilly et à proximité dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, tous élevés Secs et d'un Accès Facile au quartier des affaires de la ville. On peut y établir de délicieuses résidences rurales unissant le calme et la tranquillité de la campagne au confort et aux agréments de la ville. Ces terrains conviennent particulièrement à l'établissement de vergers, de potagers et de laiteries. Vente à un long crédit et à un faible intérêt.

Conformément aux décrets en équité de l'Honorable Cour de Circuit des Etats-Unis pour le Cinquième Circuit et District Oriental de la Louisiane, rendus le 10e jour de Juin 1884 dans les différentes affaires de Mary E. Randolph, veuve de feu Wm. H. Randolph, contre Myra Clark Gaines et No 10200 et Cie Carlos T. Rodd, administrateur de la succession de Mme Louise Hubert, veuve de feu E. Warren Mettee contre Myra Clark Gaines No 10206, je soussigné spécial maître en chancellerie, de la dite cour, vendrai par l'entremise de W. I. HODGSON, Encanteur,

MERCREDI 15 octobre 1884, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez en cette ville, les terres décrites, avec les ilets et propriétés ci-après décrites, appartenant à la dite succession de Myra Clark Gaines, et par elle acquises, de feu Daniel Clark, savoir:

Dans le Troisième District.

1. Dix-sept lots de terre dans l'ilet No 1947, borné par les rues Abundance, Treasure, St Antoine et Bagatelle.

2. Vingt-quatre lots de terre étant l'ilet entier No 1928, borné par les rues St-Antoine, Annette, Abundance et Treasure.

3. Quatorze lots de terre, étant l'ilet entier No 1951, borné par les rues Treasure et New Orleans, London et Marigny Avenue.

4. Vingt-six lots de terre, étant l'ilet entier No 1965, borné par les rues New Orleans, Notre St-Bernard, Benefit et Treasure.

5. Dix-neuf lots de terre, dans l'ilet No 1971, borné par les rues Français, Champs-Elysées, Benefit et Treasure.

6. Dix-huit lots de terre, dans l'ilet No 1972, borné par les rues Champs Elysées, Marigny, Benefit et Treasure.

7. Vingt six lots de terre, étant l'ilet entier No 2102, borné par les rues Marigny Mandeville, Benefit et Humanity.

8. Vingt-quatre lots de terre, étant l'ilet entier No. 2103, borné par les rues Champs-Elysées, Marigny, Humanity et Benefit.

9. Vingt-six lots de terre, étant l'ilet entier No. 2104, borné par les rues Champs-Elysées, Français, Humanity et Benefit.

10. Vingt-six lots de terre, étant l'ilet entier, No. 2105, borné par les rues Français, Union, Humanity et Benefit.

11. Vingt-six lots de terre, étant l'ilet entier No. 2109, borné par les rues Annette, New St-Bernard, Humanity et Benefit.

12. Vingt-six lots de terre, étant l'ilet entier, No. 2110, borné par les rues New Orleans, New St Bernard, Humanity et Benefit

13 Vingt-six lots de terre, étant l'ilet entier No. 2138, borné par les rues New Orleans, New St-Bernard, Humanity et Pleasure.

14. Vingt-quatre lots de terre, étant l'ilet entier, No. 2140, borné par les rues St-Antoine, Annette, Humanity et Pleasure.

15. Vingt-six lots de terre, étant l'ilet entier No. 2143 borné par les rues Français, Union Humanity et Pleasure.

16. Vingt-six lots de terre, étant l'ilet entier No. 2244, borné par les rues Champs-Elysées Français, Humanity et Pleasure.

17. Vingt-quatre lots de terre, étant l'ilet entier No. 2245, borné par les rues Champs-Elysées Marigny, Humanity et Pleasure.

18. Vingt-six lots de terre, étant l'ilet entier No. 2147, borné par les rues Mandeville, Espagne, Humanity et Pleasure.

19. Vingt-six lots de terre, étant l'ilet entier No. 228, borné par les rues Champs-Elysées, Français, Richelieu ou White et Pleasure.

20. Vingt-six lots de terre, étant l'ilet entier No. 2252, borné par les rues Français, Union, Richelieu ou White et Pleasure.

21. Vingt-six lots de terre, étant l'ilet entier No 2286, borné par les rues Annette, Nouveau St Bernard, Richelieu ou White et Pleasure.

22. Dix-neuf lots de terre, étant l'ilet entier No. 2287, borné par les rues Nlle-Orléans, Richelieu ou White, Nouveau St-Bernard et Pleasure et le Chemin Gentilly.

23. L'ilet de terre triangulaire, No. 2323, borné par les rues Nouveau St-Bernard, Annette et Richelieu ou White et le Chemin Gentilly.

24. Vingt-six lots de terre, étant l'ilet entier No. 2331, borné par les rues Champs-Elysées, Français, Serre et Richelieu ou White.

25. Treize lots de terre, dans l'ilet No 2468, borné par les rues Champs-Elysées, Français, Serre et Beauregard.

Dans le Deuxième District.

26. Trois lots de terre Nos 3, 19 et 20, dans l'ilet No. 360, borne par les rues Septième, Broad Live Oak et Bellechasse.

27. L'ilet de terre triangulaire, No 353, borné par les rues Ursulines, Bellechasse et White.

Toutes les propriétés ci-dessus seront vendues par ilet ou subdivisions, conformément aux plans que l'on peut voir au local de la vente.

CONDITIONS—Comptant au moment de la livraison des titres; ou un tiers comptant et le reste en paiements égaux, à un et deux ans à partir du jour de la vente au gré des acquéreurs. Les billets porteront 6 0/0 d'intérêt courant et 8 0/0 d'intérêt éventuel avec hypothèque spéciale et privilège du vendeur ainsi que toutes les autres garanties habituelles. Les billets seront divisés en coupons si les vendeurs le désirent. Un dépôt au comptant de 10 0/0 sur toutes les ventes sera fait sur les lieux pour assurer l'exécution des dites ventes.

Les propriétés ci-dessus seront vendues libres d'hypothèques et de charges quelconques; libres aussi de toutes taxes d'Etat, de ville, de drainage, y compris celles de l'année 1884.

Les actes de vente seront exécutés par le Master pardevant SAMUEL FLOWER, Notaire, aux frais des acquéreurs.

J WARD GURLEY,
Special Master in Chancery.
SINGLETON & BROWN,
H. D. OGDEN,
Solliciteurs pour les Demandeurs.
14 sept—14,21,28—oct 5,12 à la vente

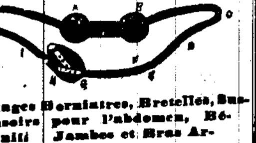

Bandages Herniaires, Bretelles, Suspensoirs pour l'abdomen, Béquilles Jambes et Bras Artificiels, Etc.

Faits sur commande et ajustés par

A. McDERMOTT,

153 rue du Camp, Nlle-Orléans.

N. B.—Chaque instrument est garanti de donner satisfaction sous tous les rapports.
26avril—841 sp

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS. P. GUINAULT

VACHERIE.

Succession de Bernard Gerde.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureaux Bienville et Passage de la Bourse.—VENDREDI, 10 octobre 1884, il sera vendu à midi, sur le Chemin de la Métairie, entre les rues Bienville et Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 7 octobre 1884—

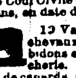

12 Vaches Laitières, 1 taureau, 2 chevaux, une charrette à lait harnais, bidons et tous les ustensiles de la vacherie.

1 lot de canards, oies et volailles.
5 porcs et 2 chiens de garde.

Aussi—Un lot de meubles meublant et une montre et chaine en or

Conditions—Comptant. 8 oct—

PAR O. VALETON.

COGNAC FRANÇAIS

En futailles et caisses dans le magasin de la Douane—Pour clore des consignations.

PAR O VALETON, Encanteur.— VENDREDI 10 octobre, à 11 heures du matin, il sera vendu à l'Importer Bounded Wharehouse No 4 classe B, rue Peters entre St. Louis et Conti

Ex ship Lea mai 1883	19	Futailles cognac		Henry Mounier & Co.	
Ex SS Paris juillet 1883	23	do	do	do	
nov. 1883	5	do	do	do	
Ex SS Chancellor octobre 1883	5	do	do	L Guinefolland	
Ex SS Marseilles sept 1883	50	Caisses Cognac, fine Champagne Henry Mounier & Co.			

11 Caisses Cacao, Chouva à la vanille, H. Droz & Co.

Conditions—Comptant.
8 oct—8 9 10

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence cottage rue Douane

Succession de Harriett Jane Epps, épouse décédée de Justin J. Boisseau.

No 12,056—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—NICHOLAS J. HOEY, Encanteur.—Bureau: No 17 rue Carondelet—SAMEDI, le 8 novembre 1884, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, en date du 30 septembre 1884, il sera vendu à l'encan, la propriété ci dessous décrite, à savoir:

Deux terrains avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Second District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Douane, Bienville, Dorgenois et Rocheblave, les dits ilets sont désignés par les Nos 3 et 4 se touchent, et mesurent chacun 26 pieds 1 pouce de face à la rue de la Douane sur 105 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant Les acquéreurs devront faire un dépôt de 10 pour cent sur le montant de la vente au moment de l'adjudication.

Acte de vente, aux frais des acquéreurs, pardevant Octave Morel, notaire.
8 oct—8 18 25—nov 1 8

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété améliorée à proximité du site de l'Exposition, etc.

Succession de George Jacob Weigel et de Elizabeth Lithman, son épouse—No 10,646

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR.—NICHOLAS J. HOEY, Encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 18 octobre 1884, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 13 août 1884, il sera vendu, à l'encan—

1° Treize terrains avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Preston, Calhoun, Market et l'Avenue Henry Clay, formant la moitié du dit ilet, mesurant 334 pieds 4 pouces 5 1/2 lignes de face à la rue Preston, 327 pieds 1 pouce 2 lignes de face à la rue Market, 324 pieds 7 pouces de face à l'Avenue Henry Clay. Les lots Nos. 6 à 10 inclus la façade sur la rue Calhoun, mesurant chacun 32 pieds 4 pouces 5 lignes de face à la dite rue sur une profondeur de 120 pieds. Les lots Nos. 11, 2, 13, font face à la rue Preston et mesurent chacun 31 pieds 4 pouces 7 1/2 lignes sur une profondeur de 62 pieds 3 pouces 1 ligne. Les lots Nos. 14 à 18 mesurent chacun 31 pieds 4 pouces 3 lignes de face à l'Avenue Henry Clay sur 120 pieds de profondeur, le tout plus ou moins.

Les améliorations comprennent une résidence cottage au coin de l'Avenue Henry Clay et de la rue Preston, et une résidence cottage, au coin des rues Calhoun et Preston

2° Un certain terrain dans l'ilet ci-dessus décrit désigné comme lot No 2, mesurant 32 pieds 4 pouces 3 lignes de face à la rue Calhoun sur une profondeur de 120 pieds.

3° Six terrains avec les améliorations qui s'y trouvent situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Chestnut, Camp, Dufossat et Soniat; les dits lots sont désignés par les Nos 11 à 16 inclusivement; le lot No 13 forme le coin des rues Chestnut et Dufossat et mesure 30 pieds de face à la rue Chestnut sur une profondeur et façade à la rue Dufossat de 100 pieds; le lot No 11 mesure 31 pieds 6 pouces 2 lignes de face à la rue Chestnut sur une profondeur de 100 pieds entre lignes parallèles.

Les lots Nos 15 et 16 mesurent chacun 32 pieds de face à la rue Chestnut sur une profondeur de 100 pieds entre lignes parallèles. Le lot No 11 mesure 0 pieds 5 pouces de face à la rue Dufossat sur une profondeur de 125 pieds entre lignes parallèles. Le lot No 12 mesure 31 pieds de face à la rue Dufossat sur une profondeur de 127 pieds entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent une résidence cottage sur le lot No.

Conditions de la vente—Comptant. Les acquéreurs devront faire un dépôt de 10 pour cent au comptant au moment de l'adjudication.

Actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant John Bendernagel, notaire.
16 oct—16,24—1 9 18 oct

PAR ALBERT PAUL.

Succession de M. Sandford.

No 12,065—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A.

PAR ALBERT PAUL, encanteur—Bureau, 35 rue Royale—LUNDI, le 20 octobre 1884, à midi, il sera vendu, à l'encan, à la Bourse de Kattell coin des rues Villeré et Boury en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A, en date du 10 septembre 1884, la propriété suivante—

Un lot de terre situé à McDonoghville, désigné comme lot No 4, de l'ilet No 11, mesurant 99 pieds de face à la rue Adams sur 132 pieds de profondeur, le tout comme appert à un plan de Jos Pilié, en date du 5 décembre 1832.

Conditions—Comptant sur les lieux.

Acte de vente parcevant A. Cuvany, notaire aux frais de l'acquéreur.
19 sept—19, 26—oct 3 10,17

Avis aux Créanciers.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans

J. B. Moore & Co.
vs.
leurs Créanciers.

No 12.249.

ORDRE DE COUR—La cession des propriétés des pétitionnaires est par le présent acceptée par la Cour pour le bénéfice de leurs créanciers; et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit tenue, conformément à la loi, pardevant George C. Préot, notaire, à son bureau, No 5 rue Carondelet, en cette ville, le 15 novembre 1884, pour délibérer sur les affaires des dits pétitionnaires et pour élire un syndic, et que H. Renshaw Jr, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre leurs personnes et leurs propriétés soient suspendues; et que J. B Moore soit appointé syndic provisoire sous un cautionnement de six mille dollars.

Nlle-Orléans 6 octobre 1884.

[Signé] A. L. TISSOT, juge.

Pour copie conforme,

JAS. D RANKIN,
Député-Greffier.

8oct 3f

ANNONCES JUDICIAIRES

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District de la Paroisse d'Orléans.

JE certifie par les présentes que le 24ème jour de juin 1884, jugement a été rendu dans cette Cour dans l'affaire suivante et dans les termes suivants, savoir:

Interdiction de Frederick Hecker, Jr.

No 8.869.
Division "C."

Cette affaire a été appelée aujourd'hui par continuation. A. M. Henderson pour le demandeur, le défendeur étant absent et non représenté. La Cour ayant entendu les plaidoiries et les témoignages ainsi que les motifs allégués de la part du défendeur à l'appui de l'exception enregistrée, et considérant en outre qu'il était pleinement établi que le défendeur Frederick Hecker Jr est complètement dépourvu de raison et doit être interdit;

Il est ordonné, adjugé et décrété que l'exception enregistrée au nom du défendeur est écartée, et que le dit Frederick Hecker Jr est par le présent déclaré incapable d'accomplir raisonnablement aucun des actes qu'une personne majeure et saine d'esprit pourrait accomplir, et conséquemment qu'il est interdit à tous égards.

Jugement rendu le 24 juin 1884.

Jugement signé le 26 juin 1884.

(Signé) F. A. MONROE, Juge.

En foi de quoi j'ai apposé ma signature et le sceau de la dite Cour, en la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 4e jour d'octobre 1884 de l'année de N. S. mil huit cent quatre-vingt-quatre.

M. A. McDONNELL,
Député Greffier.

4 oct—3f 1fpaem

Médaille d'Or.
Paris 1878

Diplome d'honneur
Amsterdam 1883

BASILE BARES.

No 84 - - Rue Royale - - No 84

SEUL AGENT.

VENANT d'être reçu un assortiment des célèbres Pianos de Gaveau, de Paris, avec le nouveau système Equilibré, Breveté pour la tenue de l'accord, la partie la plus essentielle dans le Piano. Les mécaniques de ces instruments sont à doubles répétitions. Ces pianos ont été fabriqués expressément pour notre climat et sont pleinement garantis. J'offre ces Pianos à un prix excessivement réduit.

Accords et réparations de Pianos et Orgues à des conditions très avantageuses.

18nov—

Agence d'Emigration Francaise

LE SOUSSIGNÉ a ouvert à St Paul, Minnesota, une agence d'émigration française. Il sollicite les ordres de MM. les planteurs de la Louisiane qui auraient besoin d'ouvriers ou de fermiers. Ceux qui auraient des terres à vendre ou à céder à quelque condition que ce soit, sont priés de s'adresser à lui, en lui envoyant les renseignements nécessaires.

F. C. BOUCHER, Directeur,
104 E. Third street,
Presley Block, St-Paul. Minn

MaraisStreetSteam Brewery

H. F. STURCKEN,

80, 82, 84 et 86 RUE MARAIS,
Coin [illegible] et St-C[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Bâtisses de la "Louisiana Troy Laundry Company,"

Nos 37, 39 et 41, rue Bourgogne, et le contenu comprenant

Appareils pour Blanchisserie, Bouilloire, Machine, Wagons, Harnais, chevaux et Meubles de bureau.

Résidence No 74, rue St. Pierre.

Succession d'Eugène Gérard.

No 12,047.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR — Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 1er novembre 1884, à midi à la Bourse d'Encan St. Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 23 septembre 1884, il sera vendu à l'encan, la propriété ci après décrite—

1° La bâtisse en briques désignée par les Nos 37, 39 et 41 rue Bourgogne, dans l'ilet borné par les rues Bourgogne, Bienville Remparts et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, le terrain mesure 59 pieds 7 pouces de face à la rue Bourgogne sur une profondeur de 150 pieds au pied français. Cette propriété est maintenant occupée par la blanchisserie à vapeur connue comme la Louisiana Troy Laundry Company.

2° Une portion de terre touchant dans le fond à la propriété ci-dessus décrite et mesurant au pied français, 60 pieds sur une ligne parallèle à la rue Bourgogne, 60 pieds sur une ligne parallèle à la rue Remparts, sur 30 pieds de profondeur entre les dites deux lignes

3° La bâtisse en briques à deux étages désignée par le No 74 de la rue St Pierre, dans l'ilet borné par les rues et Pierre Toulouse Royale et Bourbon, dans le Second District de cette ville. Le terrain mesure 30 pieds de face à la rue St Pierre sur 120 pieds de profondeur, au pied français, et a été réduit au pied américain d'après un plan fait par Chas De Armas, en date du 24 mai 1860, comme suit: 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue St Pierre sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur entre lignes parallèles

Conditions de la vente—Les acquéreurs devront faire un dépôt de 10 pour cent au comptant au moment de l'adjudication.

Actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant Octave Morel, notaire.

Le même jour 1er novembre 1884, à 1.30 de l'après-midi, il sera vendu à l'encan, sur les lieux Nos. 37, 39 et 41 rue Bourgogne, le contenu du dit local, comprenant un établissement de blanchisserie, bouilloire, machine, wagon, harnais et un cheval, meubles et installations de bureau, d'après un inventaire.

Conditions—Comptant avant livraison.
28sept—28—5 12, 19, 26oct—1 nov.

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Agréable Résidence Cottage,

Au coin des rues Genius et St-Antoine.

Succession de feue Catherine Wolf, épouse de David Hansel—No 9469.

Dans le Troisième District—A l'encan.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau, No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 18 octobre 1884, à midi, à la Bourse d'encan Arcade, rue Magazine, entre Natchez et Gravier, dans le Premier District de cette ville, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, siégeant à la place de l'Hon. N. H. Rightor juge de la dite Cour Civile de District, maintenant en congé, en date du 11 septembre 1884, pour le compte de la succession de Catherine Wolf, épouse décédée de David Hansel, No 9469 du dossier de la Cour, à l'encan, il sera vendu—

Un certain terrain, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Troisième District de cette ville dans l'ilet 81, borné par les rues St Antoine, Genius, Liberal et Bagatelle, désigné par le lot No 1 et mesurant 31 pieds 11 pouces et 4 lignes de face à la rue St. Antoine sur une profondeur et façade à la rue Genius de 127 pieds 10 pouces et 4 lignes au pied américain.

Les améliorations comprennent une agréable résidence cottage avec 4 chambres, jardin, &c

Conditions—Comptant en passant l'acte de vente. 10 pour cent devant être payés sur les lieux pour assurer la vente.

Acte de vente pardevant E. A. Peyroux, notaire, aux frais des acquéreurs, y inclus les taxes dues et exigibles en 1884.
14 sept—14,21, 28—5 12 18 oct

ANNONCE JUDICIAIRE.

Jolie résidence cottage, à deux corps-de-logis,

Au coin des rues Première et Constance.

Succession de feue Sarah H. Graham.

Cour Civile de District, Dossier de la Cour No. 10,651.

—A l'encan.—

PAR W. I. HODGSON, encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 18 octobre 1884, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine entre Gravier et Natchez, dans le Premier District de cette ville en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B en remplacement de l'Honorable C. R. Lazarus, juge de la Cour Division E, maintenant en congé, en date du 11 septembre 1884 dans l'affaire de la succession de feue Mme Sarah H. Graham No 10651 du dossier de la cour, il sera vendu à l'encan

Un certain terrain ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Quatrième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Première, Seconde, Constance et Live Oak et Laurel, désigné comme lot No 1 mesurant 32 pieds 1 pouce de face à la rue Constance, sur une profondeur et façade à la rue Première de 120 pieds, lequel terrain forme l'encoignure des rues Première et Constance.

Les améliorations comprennent une jolie résidence cottage, à deux corps de logis ayant 4 chambres, rez-de-chaussée, [illegible] une cuisine à un étage (dépendance) ayant tout ce qu'il faut, eau, gaz dans la maison, citerne, écurie et remise, hangar et une grande cour. Le terrain est pavé en briques et a un jardin. La propriété peut-être examinée avec une carte de l'encanteur.

Conditions—La moitié ou plus comptant et le reste en paiements égaux à un et deux ans, pour billets des acquéreurs portant 8 pour cent d'intérêt à partir de la vente jusqu'à paiement, garantis par hypothèque spéciale et privilège du vendeur, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de poursuite et la police d'assurance transférée. Les acquéreurs assumeront toutes les taxes dues et exigibles en 1884 et devra faire un dépôt au comptant de 10 pour cent au moment de la vente.

Acte de vente pardevant Fergus Kernan, notaire, aux frais de l'acquéreur.
14 sept—14 21 28—oct 5 12 18

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Quatrième District.

Succession d'Eugène Gorrondona et de Margaret Egan, épouse d'Eugène Gorrondona, No 9090, Division A, No. 10,863, Division C, de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans

PAR B. ONORATO, Encanteur—Bureau No 45 rue Royale—SAMEDI, le 11 octobre 1884, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade rue des Magasins entre Gravier et Natchez, en vertu de deux ordres de l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 4 septembre 1884, je procéderai à la vente de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain terrain, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Locust, Philip, Premiers et Magnolia et formé l'encoignure des rues Magnolia et Première, et mesure 30 pieds de face à la rue Magnolia sur une profondeur de 100 pieds et face à la rue Première, entre lignes parallèles.

Conditions—comptant

Actes de vente pardevant Andrew Hero Jr., notaire, aux frais de l'acquéreur. L'acquéreur payera en sus du prix de son adjudication les taxes dues et exigibles en 1884. Un dépôt au comptant de 10 pour cent sera requis pour lier la vente.
6 sept—6,13 20,27, 4,8,11 oct

ANNONCE JUDICIAIRE.

2 Meubles de salon en palissandre.

richement sculptés—Meubles élégants de chambre à coucher en palissandre, avec armoires à glace à doubles battants. Belles glaces de cheminée et pour panneaux, à riches cadres dorés. Tables dorées pour salon. Magnifique pendule et candélabres en bronze. Jolies gravures. Aussi, un admirable piano Pleyel.

Succession de Mme Marie Louise Cass.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans —Division A—No c505.

PAR B. ONORATO encanteur—Bureau: 45 rue Royale—LUNDI, 13 octobre 1884, à 10:30 du matin, sur les lieux 391 rue S. Remparts, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, en date du 27 septembre 1884, je procéderai à la vente à l'encan des articles ci-dessous décrites, à savoir:

Les articles ci-dessus mentionnés, ensemble avec un assortiment général de meubles de salon, de salle à manger, de chambre à coucher, cuisine et effets d'après un inventaire registré

Conditions—Comptant avant livraison.
30 sept—30, oct 4,11 à la vente

ANNONCE JUDICIAIRE

Une maison à deux étages et de valeur dans le Sixième District, rue Magazine, entre Valmont et Bellecastle.

Succession de Catherine Dimmenette.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D—No 12,121

PAR B. ONORATO, Encanteur—Bureau, 45 rue Royale—SAMEDI, 25 octobre 1884, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez, en vertu d'un ordre de l'Honorable A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A, siégeant en place de l'Hon. N. H. Rightor juge de la dite Cour, Division D, maintenant en congé, en date du 22 septembre 1884, je procéderai à la vente à l'encan de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Magazine, Live Oak maintenant Constance, Valmont et Bellecastle, et mesurant 32 pieds de face à la rue Magazine sur une profondeur de 100 pieds, entre lignes parallèles, (au pied américain.)

Conditions—comptant.

Acte de vente pardevant W. O Hart, notaire, aux frais de l'acquéreur. L'acquéreur payera en sus du prix de son adjudication les taxes dues et exigibles en 1884. Un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.
24 sept—24—oct 4,11,18,25

Lisez! Démocrates! Lisez!

Cinq mois pour Deux Piastres seulement.

The National Daily Democrat,
Washington, D. C.

GRAND journal démocratique quotidien composé de 28 colonnes renfermant toutes les nouvelles de Washington, aussi nouvelles locales politiques, générales et étrangères, expédié par la poste à partir de ce jour jusqu'au 30 Novembre, au prix de deux piastres seulement. Nous désirons que le National Democrat soit entre les mains de tout bon membre de notre parti et dans ce but nous avons réduit le prix de l'abonnement à ce que coûte seulement le papier blanc. Un abonnement gratuit à quiconque nous procurera trois abonnés. 10 juil—6m

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER

ATTENTION.

CONNAISSEURS, AMATEURS, IMPORTATEURS, MARCHANDS DE LIQUEURS, RESTAURATEURS, CAFETIERS, PROPRIETAIRES D'HOTELS Et Autres.

500 Caisses, plus ou moins, des célèbres marques de vins fins: Riclebon, St-Michel, Château Le Roc, Château Gamet Lassalle 1875, Château Kewan 1872, 1873, 1879; Château Margaux 1873, Corol Margaux, Corol Pontet Canet, Corol Château Margaux, Corol Château Sauternes, Vins de Bourgogne Moulin-à-Vent, Pommard, Caraton, Chambertin 1874, Clos de Vougeot 1865-1869, Chablis, Rommanée, grandes et petites bouteilles.

100 Caisses, plus ou moins, Absinthe Pernod, Cognac Castillon, Vinaigre, Eau de Fleurs d'Oranger, Prunes Impériales, etc.

38 Paniers Anisette, 65 caisses Sardines et Petits Pois.

115 Dame-jeannes vides, 5, 2, 1 et 1/2 gallon.

150 Boites 1/2 et 1/4 Truffes première qualité.

75 Demi-barriques, plus ou moins, Cognac Pinet Castillon, Sherry Duff Gordon, Porto Alley, Rhum de la Nouvelle Angleterre

700 Caisses Savon Castille, rayé bleu et rouge.

60 Barriques, plus ou moins Vins Pazot Sauternes, Château Sauternes, Wartenberg, Morbrzet S.-Estèphe, Pauillac, St Sauzin, Richebon,

10 Quarts de barriques, plus ou moins, Sherry Paul Emile Thomas.

101 Caisses Huile Lucca et grand nombre de marques bien connues de Vins, Liqueurs, etc. Aussi, les meubles de bureau, coffre-fort, etc., dont on trouvera les détails dans des catalogues qui seront émis le 17 octobre et que l'on peut se procurer au bureau des encanteurs.

P. E. Bruistour & Co vs leurs créanciers

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—No 11,701.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.—Placide J. Spear, encanteur—Bureau No 46 rue Royale.—MARDI, 21 octobre 1884, et les jours suivants, à 10 1/2 heures du matin, il sera vendu à l'encan, à l'Importer's Bonded Warehouse U. S. B. W. Nos 4 et 5 rue North Peters, entre Conti et St-Louis, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 7 octobre 1884 dans l'affaire ci-dessus, les articles ci-dessus mentionnés, en lots au gré des acquéreurs.

Conditions—Comptant avant livraison.

Les compte devront être payés au bureau des encanteurs. 10oct—

PAR HENRY STERN & CO.

Vente sans réserve de bottes, souliers et brodequins.

PAR HY STERN & CO, encanteurs—Il sera vendu aujourd'hui Vendredi, le 10 Oct 1884, à 11 heures A. M. dans leurs salles d'encan No 35 rue de Chartres.

Un grand assortiment choisi de bottes souliers et brodequins, reçus par les derniers arrivages des meilleures manufactures de la Nouvelle-Angleterre et Philadelphie, et adaptés pour le commerce de la ville et de la campagne.

Conditions—A la vente.

PAR MATHER & HOMES.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés améliorées et terrains nus dans le Deuxième District.

La jolie résidence en bois à deux étages, avec un grand terrain, No 157 rue Dorgenois, entre Dumaine et St Philippe.

Cottage seul et terrains nus sur les rues St Philippe et Broad.

Succession d'Edward Abell, décédé.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—No 11,957.

A l'encan.

PAR MATHER & HOMES Walter Homes, encanteur, Bureau No 9 rue Carondelet—SAMEDI, 8 novembre 1884 à midi à la Bourse d'Encan Arcade rue Magazine, entre Gravier et Natchez, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, siégeant à la place de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, maintenant en congé, en date du 26 septembre 1884, Dossier No 11,957, pour compte de la succession d'Edward Abell, décédé, à l'encan il sera vendu

1° Un certain morceau et portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Dorgenois, St Philippe et Dumaine, désigné comme le lot A, et mesure 31 pieds 3 pouces et 4 lignes de face à la rue Dorgenois, 47 pieds 9 pouces de largeur dans le fond sur une profondeur de 157 pieds 10 pouces et 4 lignes. Les améliorations consistent en une résidence en bois à deux étages avec 13 chambres, écurie, remise et dépendances, etc. Ce lot forme l'encoignure des rues St Philippe et Dorgenois

2° Un certain morceau ou portion de terre situé dans le même district et ilet que la propriété ci-dessus décrite et désigné comme le lot B mesurant 37 pieds 3 pouces 5 lignes de face à la rue St Philippe, et la ligne du fond sur l'autre lot de 7 1/2 pieds 6 pouces une profondeur de 57 pieds 9 pouces et [illegible].

3° Un certain morceau ou portion de terre, situé dans le même District et ilet que la propriété ci-dessus décrite et désigné comme le lot C, mesure 60 pieds de face à la rue St Philippe sur une profondeur de 100 pieds entre lignes parallèles et à la rue Broad de 100 pieds entre lignes parallèles, et à l'encan, et à la dite vente d'une lignes du fond [illegible].

4° Quatre lots de terrain vacants, situés dans le même district dans l'ilet borné par les rues St Philippe, Broad, Dumaine et Dorgenois, et désignés par les Nos 7, 8, 9 et 10, mesurant chacun 31 pieds 3 pouces 5 lignes de face à la rue St Philippe sur une profondeur de 100 pieds entre lignes parallèles.

Les lots Nos 7, 8 et 10 sont vacants.

5° Un lot de terre de valeur, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et le même ilet que la propriété ci-dessus décrite, et désigné comme lot No 12, mesurant 31 pieds 3 pouces 5 lignes de face à la rue St Philippe, sur une profondeur de 100 pieds entre lignes parallèles. Les améliorations consistent en un cottage pour résidence, ayant 3 chambres, cave, etc.

Les mesures ci-dessus, plus ou moins sont au pied américain, et conformément à un plan dressé par Jno F. Braun, arpenteur, en date du 17 avril 1882, et à un plan fait par Chas Schander, en date du — octobre 1884.

Conditions—Comptant. Les acquéreurs devront payer sur les lieux 10 pour cent pour répondre de la vente.

Actes de vente pardevant E. Bouny, notaire, aux frais des acquéreurs.
5 oct—5,12 19,26 oct 2 nov à la vente

PAR GIRARDEY & CO.

Une Maison de Choix, dans le Deuxième District.

Sur la rue St. Philippe, entre Claiborne et Robertson.

PAR C. E GIRARDEY & CO—G G. Friedrichs, encanteur. Bureau, No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 18 octobre 1884, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, il sera vendu à l'encan—

Une jolie et confortable résidence cottage à un étage avec mansarde désignée par le No 235 rue St. Philippe, dans l'ilet borné par les rues St. Philippe, Ursulines, Robertson et Claiborne. Elle contient quatre chambres comprenant salon et salle à manger, une cuisine à deux étages détachée ayant quatre chambres et une chambre à bain, corridor, gaz, cour, hydrant et cour pavée.

La propriété est en bonne condition et est louée au mois sans bail

Voir le plan pour les dimensions du terrain.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, au gré de l'acquéreur; la partie à crédit à 1 et 2 ans en billets garantis par privilège et lien de vendeur, portant intérêt à raison de 8 pour cent par an. 5 pour cent honoraires d'avocat. La police d'assurance transférée, et toutes les taxes dues et exigibles en 1884 seront assumées par l'acquéreur en sus du prix de la vente. 10 pour cent seront requis sur le prix de l'adjudication, au comptant au moment de la vente.

Acte de vente pardevant C. T. Soniat, notaire, aux frais de l'acquéreur.
5oct—5,6,11 à la vente.

ELEGANTE PROPRIÉTÉ

Cottage avec jardin et terrasse, près de la Place Washington

PAR C. E GIRARDEY & CO.—G G Friedrichs encanteur, Bureau No 10 rue Carondelet—SAMEDI, le 1er octobre 1884, à midi à la Bourse d'encan St. Charles, il sera vendu, positivement à l'encan sans réserve—

L'élégante propriété cottage avec jardin, désignée par le No 409 rue Dauphine dans l'ilet borné par les rues Dauphine, Bourgogne, Français et l'Union, une des maisons les plus désirables et les plus complètes du Troisième District, et ce n'est pas de la ville.

Le terrain mesure 58 pieds 11 pouces de face à la rue Dauphine sur une profondeur de 127 pieds 10 pieds et 5 lignes entre lignes parallèles, aussi une portion de terre additionnelle mesurant à peu près 30 pieds sur la continuation de la façade du fond vers la rue Française, sur 44 pieds 7 pouces et 5 lignes de profondeur entre lignes parallèles, s'étendant vers la rue Dauphine

Les améliorations sont une élégante résidence cottage dernier modèle bâtie en bois, couverte en ardoises, ayant corridor, magnifique salon, chambres à coucher avec de hauts plafonds, de riches fresques, gaz, une bâtisse retirée en bois avec deux étages, avant chambres à manger, à bain, boudoir et trois chambres sur les galeries

Le reste du terrain est disposé en jardin et plantés d'arbustes de choix, avec un magnifique kiosque; emplacement dans le fond pour volailles et animaux, de vastes cuves en fonte, une maison de goût et ayant tout le confort désirable. Pour bien apprécier la maison il faut aller la visiter, ce que l'on peut faire tous les jours de midi à 2 heures de l'après-midi sur présentation d'une carte de l'encanteur.

Vente positive. Possession le 6 novembre, plus tôt si c'est possible.

Conditions—Un tiers ou plus comptant au gré de l'acquéreur, la partie à crédit à un et deux ans en billets spécialement garantis par le lien de vendeur, portant intérêt à raison de 8 pour cent par an à partir du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procédure judiciaire pour en forcer la collection, et l'acquéreur assumera les taxes dues et exigibles en 1884 en sus du prix de la vente. 10 pour cent sur le prix d'achat au comptant seront requis pour lier la vente.

Acte de vente pardevant Oscar Prouet, notaire aux frais de l'acquéreur.
4 oct—4 5 16 17,18.

North

Prix du
Brême
à Gal[illegible]
voie de

COMP

Ligne de

NEW

FEU

Le Ma